

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

DELIBERATION n°2009/67

L'An deux mille neuf et le mardi 22 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à Rébénacq, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, MOUNAUT Pierre, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, TOUTU, LAMOURE, HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant CLAVIER Hélène)
M. MARQUE Laurent (représentant MOUNAUT Marie-Josée)

Mme NOUGUE-DEBAT Christine donne procuration à M. CASADEBAIG Robert
M. LASSEBIE Roger donne procuration à M. SARRAILH Gérard

Secrétaire de séance : M. CASADEBAIG Didier

VOTE : à l'unanimité

OBJET : Embauche d'un CAE pour le service administratif

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ;
Vu la circulaire DGEFP n°2008/17 du 30 octobre 2008 relative à la programmation territorialisée des politiques de l'emploi 2008 et 2009 ;
Vu l'instruction DGEFP du 27 novembre 2008 relative à la programmation des contrats aidés 2009 ;
Vu l'instruction DGEFP n°2009-22 du 30 mars 2009 relative au plan de relances des contrats aidés ;
Vu le code du travail et notamment son article L322-4-7 ;
Il est proposé à l'assemblée de recruter à raison de 24 heures par semaine un agent en CAE pour effectuer des tâches administratives.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter un agent en contrat d'accompagnement vers l'emploi à raison de 24 heures par semaine pour une durée de 24 mois,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention afférente avec l'ANPE et le contrat de travail,
APPROUVE la modification du tableau des effectifs des emplois non permanents de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau qui s'établit comme suit :

EFFECTIFS A TEMPS NON COMPLET

EMPLOIS NON PERMANENTS					
CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE	Cat	Décidé par l'Assemblée	Pourvus	Non pourvus	Durée hebdomadaire de service
Contrat d'accompagnement dans l'Emploi	-	1	0	1	24 heures
TOTAL		1	0	1	

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé sont inscrits au budget 2009.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Francis COUROUAU

